

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.

À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 deg. dessous zéro.	62 degrés.	704 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 heures.	0 heures.	5 heures.			
53 m.	12 m. 55	26 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 28 février 1840.

QUESTION DES MINEURS DE RIVE-DE-GIER.

Chaque fois qu'une contestation s'élève entre les maîtres et les ouvriers, entre les directeurs d'une exploitation et ceux qu'ils occupent, il se trouve des voix prêtes à condamner ceux-ci. Descendre dans la juste appréciation des choses, rechercher d'où vient le mal, qui l'a fait naître, qui en doit légitimement supporter les conséquences, serait un examen trop long et capable d'amener ceux qui s'y livreraient à reconnaître des vérités qu'ils ne veulent pas voir. Il est plus simple de condamner en se basant sur de faux aperçus, des erreurs, des mensonges.

Ainsi vient de faire le *Courrier de Lyon* dans un article sur ce qu'il appelle la coalition des ouvriers mineurs de Rive-de-Gier. Dans cet article dont il est facile de découvrir la source et qui est évidemment l'œuvre d'un intéressé, tout est défiguré et interverti.

Le *Courrier* dit que la baisse imposée par la Compagnie générale des Mines et celle de l'Union sur les salaires devait être de cinq à quinze centimes par jour. Il affirme que les risques courus par les mineurs sont loin d'atteindre la proportion observée pour les ouvriers maçons de Lyon; enfin, méconnaissant les faits, il va jusqu'à dire que des coalitions successives d'ouvriers sont parvenues à élever les salaires et ont ainsi accru de plus de quinze centimes le prix de revient du charbon.

Ces trois points sont faux, et les arguments qui reposent sur eux ne sont propres qu'à égarer l'opinion en donnant une fausse appréciation des choses. Ce n'est point d'une baisse de cinq à quinze centimes qu'il s'agit, mais bien d'une baisse de vingt-cinq à cinquante centimes par jour sur des salaires déjà peu élevés, ainsi que nous le trouvons dans le *Journal de Saint-Etienne* qui est bien placé pour avoir de bons renseignements.

Est-on mieux fondé à dire que les coalitions des ouvriers ont successivement élevé les salaires? pas mieux, car il est constant qu'ils sont depuis long-temps en baisse. Nous en apportons la preuve que nous empruntons encore au *Journal de Saint-Etienne*; toutefois il est juste de dire qu'il a trouvé le tableau suivant dans la pétition que les ouvriers mineurs ont adressée à l'autorité. S'il y avait erreur, il serait facile d'y répondre par l'exhibition des livres; jusque-là il faut bien les tenir pour vrais.

TABEAU COMPARÉ DES ANCIENS SALAIRES ET DE CEUX QUE LES COMPAGNIES VEULENT IMPOSER AUX OUVRIERS MINEURS DE RIVE-DE-GIER.

« Salaires journaliers payés aux ouvriers mineurs avant l'établissement des sociétés générales d'exploitation des mines à Rive-de-Gier :

« Aux toucheurs (conducteurs de chevaux)....	1 f. 75 c.
Pionniers	2 75
Remplisseurs	3 »
Traineurs	3 50
Boiseurs	3 50
Piqueurs	4 »

« Salaires journaliers tels qu'ils sont fixés aujourd'hui d'après les réductions successives des compagnies générales :

« Aux toucheurs (conducteurs de chevaux)....	1 25
Pionniers	2 »
Remplisseurs	2 25
Traineurs	2 75
Boiseurs	2 75
Piqueurs	3 25

« La différence entre les anciens salaires et les nouveaux est donc, pour les toucheurs, de..... 50 c. par jour.
Les pionniers, de..... 75

M. Quinet.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

(5^e article.)

Du drame idéal, M. Quinet a passé au drame réel, à l'histoire. Si le génie du poète ne peut se développer et se faire comprendre que dans le calme et le repos des peuples, le génie de l'historien, au contraire, ne vit que dans le tumulte des événements, ne s'inspire que dans le mouvement de la guerre. Il a besoin d'être provoqué par le bruit dont il devient l'écho. Ainsi, ce n'est qu'à l'époque des croisades que nous voyons apparaître les premiers de nos historiens modernes; jusqu'alors nous n'avions eu que des légendes. Plus qu'aucun autre, notre siècle est propre à l'étude de l'histoire, parce que les événements dont nous avons été témoins nous font croire à ceux que l'histoire rapporte. Une grande partie de l'histoire ancienne nous aurait paru fabuleuse si notre époque ne nous l'eût expliquée. Nos révolutions nous ont représenté celles de la Grèce et de Rome. L'Empire nous a expliqué César et ses conquêtes, et peut-être comprenons-nous mieux les siècles passés qu'ils ne se sont compris eux-mêmes.

Les premiers événements qui dans l'antiquité grecque ont marqué le sentiment de l'histoire, sont les invasions médiques; jusque-là l'histoire politique était enfermée dans l'histoire religieuse. Mais lorsque la Grèce fut envahie par deux millions d'hommes, lorsque Xerxès vint la menacer d'une mort prochaine, la réalité de l'histoire commença. Les Grecs se levèrent pour résister à l'ennemi. Dans ce danger terrible, les noms des défenseurs de la patrie devaient être consacrés aussi bien que leurs exploits. On plaça sous la statue du Jupiter-Olympien les

Les remplisseurs, de....	75
Les traineurs, de.....	75
Les boiseurs, de.....	75
Les piqueurs, de.....	75

« A ces réductions sur le salaire de l'ouvrier, il faut encore ajouter, pour un grand nombre, celle de 25 centimes par jour pour les frais d'huile nécessaire à l'éclairage de leur lampe de sûreté. »

Ainsi donc, on le voit, loin que les prétentions des ouvriers aient pu influencer sur l'augmentation du prix des charbons, ils ont eux-mêmes subi d'assez fortes réductions; et nous ne comprenons pas comment on a le triste courage de dire que ces salaires sont énormes, quand on pense aux accidents épouvantables dont les puits sont si fréquemment le théâtre. Evaluer à un sur mille le nombre de ces accidents, comme le fait le *Courrier de Lyon*, c'est tromper ou montrer bien peu de mémoire. En effet, si le *Courrier de Lyon* relisait les nouvelles qu'il a données lui-même et relevait les malheurs qu'il a enregistrés, il trouverait ce nombre infiniment plus grand. Mais outre ceux dont la presse donne les détails, ne sait-il pas bien qu'il ne vient pas à la connaissance du public seulement le quart des accidents; que l'on ne relève que ceux qui offrent quelque puissant intérêt, soit par le nombre des victimes, soit par l'horreur des souffrances; que les autres sont devenus aujourd'hui si fréquents que l'on n'y prend plus garde, et que, n'étaient les pauvres veuves et les pauvres orphelins, personne ne parlerait plus des ouvriers asphyxiés par les inflammations de gaz, écrasés par la chute des benues, engloutis sous des éboulements de houille, noyés dans des irrptions subites? Un sur mille, cela est absurde.

En tout point l'argumentation du *Courrier* manque de vérité et repose sur des erreurs. Est-il plus juste de dire que les ouvriers mineurs se sont coalisés? Non. Ils n'ont fait en ceci qu'imiter les exploitants. De quelle manière vent-on qu'ils répondent à des prétentions exagérées ou injustes? En ont-ils d'autre que le refus de travail? Nous savons bien que cet état de choses ne saurait durer long-temps, que les ouvriers qui gagnent si peu n'ont pas de ressources qui leur permettent de rester oisifs; mais s'ensuit-il qu'on ait le droit de leur imposer de dures conditions, et ne pourrait-on pas penser que ceux qui le font ont compté sur cette nécessité de travail?

Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à rapporter les faits, à dire l'état des choses; nous y avons mis la plus grande modération; nous savons de combien de tranquillité l'industrie a besoin pour prospérer; nous aurions été au désespoir que des paroles sorties de notre bouche eussent pu servir de prétexte à des prétentions injustes, à des violences fâcheuses; mais puisqu'on dénature ainsi les faits, nous dirons, nous, la véritable cause du malaise qui existe aujourd'hui dans l'industrie houillère du bassin de la Loire.

Quand la France entière fut, il y a quelques années, en proie à la fièvre des actions industrielles, quand tout, depuis les publications littéraires jusqu'aux mines imaginaires d'asphalte, devint l'objet d'associations, d'exploitations; quand enfin se déroula cet étrange spectacle d'un peuple entier sacrifiant tout à la soif de l'or qui devait amener, plus tard, tant de déconfortures dont la série est loin de sa fin, alors, disons-nous, le bassin houiller de la Loire, jusque-là si calme, si riche, si productif, où les exploitants trouvaient une fortune toujours si régulière et si positive, n'échappa point à la fatalité commune. Alors il s'y fit un trafic immense, alors beaucoup de petites propriétés furent vendues et formèrent de grandes exploitations dont la valeur véritable fut parfois décuplée. Tout Saint-Etienne, tout Rive-de-Gier ne con-

naissent-ils pas les marchés étranges qui furent passés? Ne sait-on pas quelle fureur d'acquisition régna un moment? Faut-il citer une propriété qui, achetée quatorze mille francs, fut revendue, un an après, cent quarante mille francs et qui, six mois plus tard encore, eût pu l'être cent soixante mille?

Quand les actions ont été placées, quand les compagnies ont été organisées, quand il a fallu payer les intérêts de ces valeurs ainsi exagérées, alors il a fallu produire; alors on a opéré largement; les résultats ne se sont pas fait attendre; l'extraction de sept millions d'hectolitres a été portée à Saint-Etienne à quatorze millions. Ce qui se faisait sur un point a dû se faire immédiatement sur un autre, parce qu'il fallait soutenir la concurrence, se présenter avec les mêmes chances de succès: partout l'extraction atteignit un chiffre exagéré. L'encombrement est venu; le chemin de fer n'a pas eu assez de wagons, les canaux assez de bateaux. Et puis, que faire des bateaux et des wagons? l'élévation du prix ne permettait pas d'aborder les fournitures de la Méditerranée et de l'Egypte; cette élévation était imposée par la nécessité de servir aux actionnaires l'intérêt des sommes énormes qu'ils avaient versées pour prix de leurs actions. C'est dans ces circonstances fâcheuses qu'on a songé à l'abaissement du salaire des ouvriers, faible ressource, moyen transitoire qui ne peut que pallier le mal et non le guérir.

Voilà la vérité tout entière. Que l'on juge maintenant qui a tort ou raison des ouvriers ou des exploitants.

M. de Broglie, comme nous l'avons déjà annoncé hier, a résigné entre les mains du roi la mission qu'il avait acceptée de rapprocher certains personnages politiques dont la réconciliation pouvait faciliter la reconstitution du cabinet. Il a déclaré qu'il avait échoué dans toutes ses tentatives pour amener M. Thiers et M. Guizot, puis M. Thiers et M. Molé, à se donner la main. A la suite de cette déclaration, le roi a dit qu'il appellerait M. Thiers et qu'il s'entendrait avec lui, et tous les journaux annoncent ce matin que l'ex-président du 22 février sera aujourd'hui même mandé aux Tuileries. Les journaux disent vrai; mais il est douteux que la conférence qui doit avoir lieu entre M. Thiers et le roi amène un résultat. La tactique de la cour est de lasser la patience du public, de le fatiguer par mille déceptions, de jeter dans les affaires mille perplexités et mille inquiétudes qui les arrêtent, et d'amener ainsi le pays à demander grâce et merci. On nous rendrait alors le cabinet du 13 mai en chair et en os, moins peut-être deux ou trois de ses membres qui sont fatigués de s'entendre appeler renégats, et qui seraient assez aises de reconquérir une certaine popularité par un désintéressement qui en ce moment leur coûterait peu et qui d'ailleurs les aiderait à rentrer au pouvoir dans une circonstance donnée. Nous sommes donc menacés de voir la comédie à laquelle nous assistons se terminer par une mystification. C'est là ce qu'il y a de plus probable et ce que les hommes les plus avisés en politique annoncent avec toute l'autorité de leur expérience et de leurs instincts qui les trompent rarement.

On se demandera peut-être comment il pourrait se faire que la victoire de l'opposition n'aboutit qu'à un aussi mince résultat. Eh! mon Dieu! la chose est toute simple. La majorité de la chambre a eu la main forcée par le pays quand elle s'est décidée à rejeter sans discussion la loi de dotation. Le pays ne s'inquiétant pas autant des ministres que de leurs actes, il est probable qu'il n'enjoindra pas à la chambre de repousser l'affront qui résulterait pour elle de la réintégration des hommes du 12 mai, et cette chambre, qui n'a d'ailleurs aucune raison de leur en vouloir, attendu qu'ils l'ont gorgée de faveurs de toute espèce, cette cham-

dissez à cette victoire de l'esprit, à cette défaite de la force matérielle et brutale.

Hérodote n'arrive pas à son but en suivant la ligne droite, comme le fait Bossuet; mais il procède dans ses œuvres comme la nature dans les siennes. Sa grandeur et son originalité sont un mélange à la fois du poète et de l'historien.

L'histoire est, de toutes les œuvres des Grecs, la seule qui ne soit pas empreinte du cachet de la fatalité. Ce fut par un miracle d'héroïsme que la Grèce entra dans sa vie politique; elle y entra malgré ses croyances, malgré ses oracles, malgré ses dieux. Ses prêtres, vendus à Xerxès, annonçaient l'inutilité de la lutte et ordonnaient la soumission au nom des dieux. Enfin elle résista, lorsque tout semblait proclamer sa destruction.

Dans aucun de ses historiens vous ne voyez la fatalité; ils vous mènent au dénouement sans jamais vous le montrer d'avance. Voilà pourquoi l'histoire grecque a tout l'intérêt du drame; ses discours sont l'expression de la liberté morale, de la grandeur d'âme qui planent en quelque sorte sur la nécessité même. On y voit comment la nécessité plie sous la volonté. Ces discours sont pour l'histoire ce que les chœurs sont pour les poètes dramatiques; ils reposent l'esprit de ses angoisses et de l'effroi des événements. Tout y respire la force et la grandeur. La fatalité fuit et recule quand les hommes sont forts; mais lorsqu'ils sont faibles, la fatalité se redresse et parait. On parle sans cesse de nos jours, a dit M. Quinet, de la force des événements; qu'on se rappelle que les choses sont fortes quand les hommes sont faibles. Malgré la science, malgré la philosophie, malgré l'expérience et malgré notre religion, nous redescendons à la fatalité; tandis que les païens, en dépit de leurs religions, se sont élevés jusqu'à la Providence. Mais ne savons-nous pas que celui

bre laissera faire et acceptera les ministres qu'on voudra lui rendre.

On a parlé d'un cabinet qui se serait composé de MM. Thiers, aux affaires étrangères avec la présidence du conseil; Cubières, à la guerre; Dupin, à la justice; Duchâtel, aux finances; Vivien, aux travaux publics; Billault, au commerce; Roussin, à la marine; Rémusat, à l'intérieur, et Pelet (de la Lozère), à l'instruction publique. La chambre des pairs aurait trop peu de prépondérance dans un pareil cabinet pour qu'elle se décide jamais à l'accepter. Il faut donc considérer cette combinaison comme le désir de quelques amis qui auraient chance d'arriver avec les hommes qui en font partie, plutôt que comme un projet sérieux.

Chronique Lyonnaise.

Un détenu s'est évadé le 24 de la maison d'arrêt de Belley. Cette évasion a offert une circonstance singulière. Cet individu, nommé Revol, marchand de bétail à Genève, qui avait été arrêté en flagrant délit de vol d'un bœuf, avait été déposé, à la prison de Belley, dans une chambre avec d'autres prisonniers. Au moment où la femme du concierge, qui est âgée, se présentait dans cette chambre, Revol saisit la clé de la porte extérieure qu'elle avait dans sa main, ouvrit précipitamment cette porte, repoussa en dedans la femme du concierge, et sortit en fermant lui-même la porte dont il a emporté la clé. Ainsi le prisonnier était libre, et le geôlier prisonnier. Comme la serrure était à secret, il a fallu attendre long-temps avant de pouvoir l'ouvrir. On ne dit pas que Revol ait été repris.

— Un nouvel éboulement s'est opéré le 26 dans les terres que l'on creuse au fort de Loyasse. Cinq ouvriers ont failli être ensevelis, et ce n'est qu'à la rapidité de leur fuite qu'ils ont dû leur salut. Il est surprenant que l'autorité, par laquelle sont dirigés ces travaux, ne prenne pas les mesures de précaution que réclame la vie des ouvriers.

— Par ordonnance royale en date du 8 février courant, M. Antoine-Joseph-Pierre Premillieux a été nommé notaire à Anse, chef-lieu de canton, en remplacement de M. Charles Carre, démissionnaire, et a prêté serment devant le tribunal civil de Villefranche le 27 du même mois.

— M. Chevrier de Corcelles, président du tribunal de Bourg (Ain), a été nommé membre du conseil-général.

— Les travaux pour la construction du tribunal de Nantua (Ain) ont commencé le 22 février dernier. Beaucoup d'ouvriers s'occupent à déblayer, d'autres font jouer la mine pour extraire d'énormes blocs de rochers qui se rencontrent sur le sol destiné à la construction.

— Par ordonnance rendue sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, la foire précédemment instituée dans la commune de Lavoulte (Ardèche), et fixée au 10 août, se tiendra désormais le lundi après le deuxième dimanche dudit mois.

— On écrit de Privas (Ardèche), 22 février : « On vient d'arrêter, à Villeneuve-de-Berg, un individu qui sera traduit incessamment devant le tribunal correctionnel de Privas, comme prévenu d'un singulier genre d'escroquerie. S'il faut en croire ce que l'on nous rapporte, il aurait extorqué de divers particuliers des sommes assez considérables, sous le prétexte qu'elles lui étaient indispensables pour opérer des divinations. »

— Après les beaux jours dont le soleil de Provence a fait jouir cet hiver ses habitants, le froid est devenu vif; la neige est tombée ces jours derniers en assez grande quantité à Apt, et avec abondance sur les montagnes environnantes.

— Un assassinat vient d'être commis dans la commune de Sigoyer, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes). La victime de ce meurtre est un garde particulier de quelques propriétaires de cette commune, le nommé Autran Lange. Son cadavre gisait au pied d'un arbre et portait sur la tête dix blessures faites à l'aide d'un instrument tranchant qu'on présume être une hache; son chapeau, trouvé à quelques pas de là, semblait annoncer qu'une lutte s'était établie entre l'assassin et la victime.

On ne connaît point encore l'auteur de ce crime, malgré les plus minutieuses investigations; mais plusieurs circonstances donnent la presque certitude qu'un délinquant, surpris en flagrant délit, a pu seul le commettre.

— Une malheureuse mère de famille, la nommée Marie Brunet, femme de François Blugne, de la commune de

Volx (Basses-Alpes), vient de périr victime de son dévouement maternel. Elle passait le Largue avec un de ses fils à peine âgé de 8 ans; ce jeune enfant s'étant laissé tomber dans l'eau, sa mère se précipita à l'instant dans la rivière pour lui porter secours, et l'infortunée, entraînée par le courant, est restée sous les eaux, tandis que son fils parvenait à se sauver. Son cadavre a été retrouvé; mais tous les secours de l'art étaient devenus inutiles.

— La neige couvre encore les montagnes au nord de Toulon. Les propriétaires commencent à éprouver quelques craintes pour les oliviers.

— Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le programme du concert au profit des ouvriers sans travail. La commission a fait un appel à tous les artistes et amateurs distingués de notre ville. Plus de trois cents d'entre eux, parmi lesquels bon nombre de dames, prendront part à l'exécution des morceaux d'ensemble.

Le choix et la variété du programme, le nom de M. Levasseur, les soins minutieux de la commission, tout fait espérer que cette soirée sera brillante et qu'elle atteindra le but philanthropique que se sont proposé ceux qui les premiers ont fait des démarches pour l'organiser, ainsi que ceux qui ont eu la tâche et l'embarras de la conduire à bonne fin.

PROGRAMME du Concert vocal et instrumental donné par MM. les artistes et amateurs réunis, au bénéfice des ouvriers sans travail, le samedi 29 février 1840, dans la grande salle du Musée, au palais Saint-Pierre.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Symphonie en re, de Beethoven.
- 2^o Prière du *Domino noir*, avec chœur et accompagnement de harpe (Auber).
- 3^o Air du *Mariage de Figaro*, chanté par M. Levasseur (Mozart).
- 4^o Duo chanté par MM. **.
- 5^o Quintetto et chœur de *Moïse* (Rossini).

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture des *Francs-Juges* (Berlioz).
- 2^o Quatuor de *l'Irato*, chanté par M. Levasseur, M. ** et Mme ** (Méhul).
- 3^o Ouverture de *Sémiramis*, arrangée pour huit pianos et exécutée par seize dames.
- 4^o Chœur de l'introduction du *Siège de Corinthe* (Rossini).
- 5^o Marche triomphale de Ries.

On peut se procurer des billets chez le concierge du palais Saint-Pierre, chez MM. Chevalier et Dizier, place de l'Herberie, et chez les marchands de musique.

Paris, 26 février 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Plusieurs journaux ont rapporté que M. Passy, ministre des finances, interrogé par M. Barrot sur la question de savoir si le roi ferait quelque chose pour le duc de Nemours, avait répondu : *Je n'en sais rien*. A cette seconde question : Demanderait-on pour les autres princes ? il a répondu : *Je n'en sais rien et je ne garantis rien*. Il y a encore un mot de M. Passy qui donne la mesure de son caractère et de son esprit, c'est l'exclamation suivante, qu'il a fait entendre après le dépouillement du scrutin : *J'avais bien prévu, s'est-il écrié, qu'il en serait ainsi !*

— M. Guizot n'est parti pour Londres qu'hier à quatre heures après midi. Ses retards depuis vendredi ont eu pour cause principale la maladie et la mort du père de sa seconde femme, M. Devaisne, membre de la pairie, décédé avant-hier au soir.

Il y a une sorte de fatalité qui s'attache aux proches de M. Guizot. Sa première et sa seconde femme sont mortes; le père de celle-ci vient de suivre sa fille, et le fils unique de M. Guizot est mort il y a deux années. On annonçait récemment, et cette nouvelle n'était sans doute pas fondée, que M. Guizot songeait à prendre pour troisième femme Mme de Liéven, connue dans la diplomatie sous le surnom de *Talleyrand en jupons*.

— M. Teste se proclame, dit-on, le seul membre du cabinet qui se soit hautement et constamment prononcé contre la présentation du projet de dotation. Il ajouterait même les détails suivants à l'appui de son opposition : Lorsqu'il fut question pour la première fois de cette malencontreuse demande devant les ministres assemblés, je formulai respectueusement, mais énergiquement, mon opposition. A peine avais-je cessé de parler qu'une voix puissante dans le conseil s'écria avec emportement : « Monsieur Teste,

pendant la nuit qui suit cet arrêt, les Athéniens sont inquiets, tourmentés, non parce qu'ils se trouvent injustes, mais parce qu'ils se trouvent sévères. De grand matin, le peuple se rassemble sur la place publique, casse son arrêt et pardonne.

Rappelez-vous, s'est écrié M. Quinet, cette barque rapide envoyée pour porter aux habitants de Mytilène la nouvelle de leur grâce; le récit de l'historien est plus rapide encore. Il n'y a rien de semblable dans l'histoire de Sparte, et ce récit doit être éternellement au cœur des démocraties triomphantes.

Thucydide avait reçu ordre d'aller secourir Amphipolis. Arrivé trop tard devant cette place, il fut condamné à l'exil. Personne n'ignore que ce retard fut occasionné, non par sa faute, mais parce que les ordres ne lui avaient pas été apportés assez tôt. C'est en exil qu'il écrivit son histoire. Il n'y laissa échapper aucune plainte; on y remarque cependant la nécessité de se contraindre, afin de se montrer comme toutes les grandes âmes au-dessus de la persécution. De nos jours, une influence semblable a agi sur Napoléon à Sainte-Hélène; car il y a loin du style oriental, des proclamations du général de l'armée d'Italie, à l'histoire dictée à Longwood.

Au style élevé de la Grèce antique, Thucydide joignait l'exactitude et la précision de l'esprit moderne. Cette précision est telle, qu'à la bataille de Navarin et dans les dernières guerres qui viennent d'avoir lieu en Grèce, on s'est servi plusieurs fois de Thucydide pour les positions militaires. Ainsi la Grèce antique protège partout de son ombre la Grèce moderne. On a remarqué que les orateurs cités dans Thucydide ont tous le même caractère d'éloquence qui fut celui de Périclès; éloquence calme, digne, empreinte de toute la majesté sereine des marbres de Phydias. Ce caractère est tout différent de celui d'Eschyle et de

vous êtes donc un ennemi personnel du roi? — Au contraire, répondis-je; si je m'oppose au projet dotal, c'est que je crains qu'il n'attire sur le roi un débordement d'injures. — Ah bah! répliqua la même voix, les injures passent et les écus restent. »

P. S. — Aujourd'hui, à deux heures, M. Thiers est entré chez le roi. Il n'en était pas encore sorti à quatre heures, du moins on n'avait aucune nouvelle de lui à la salle des conférences où un très-grand nombre de députés, attirés par les nouvelles que les journaux ont données ce matin, étaient venus savoir ce qui s'était passé dans l'entrevue qui a eu lieu entre le roi et M. Thiers. En l'absence de ce dernier et de ses amis les plus intimes, voici la combinaison qu'on a fait circuler comme celle qui avait été proposée par M. Thiers.

MM. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil;
de Rémusat, à l'intérieur;
Pelet (de la Lozère), aux finances;
Cubières, à la guerre;
Roussin, à la marine;
Dumont (du Lot), à la justice;
Vivien, aux travaux publics;
Billault, au commerce;
Cousin, à l'instruction publique.

MM. Vivien et de Rémusat, qui se trouvaient dans la salle des conférences, ont répondu à tous ceux de leurs collègues qui les interrogeaient qu'ils ne savaient rien; mais, d'un autre côté, on assurait que M. Thiers, avant de présenter sa liste au roi, avait obtenu la parole de tous ceux qui devaient composer avec lui le nouveau cabinet.

Si l'on parcourt la liste ci-dessus, on verra que M. Thiers a pris soin de s'entourer d'hommes dont la valeur politique ne peut lui porter aucun ombrage. Il sera donc dans le cabinet dont il a pris pour lui la présidence, en admettant que la combinaison se réalise, un véritable dictateur. Du reste, le cabinet Thiers n'est pas composé de telle sorte qu'il puisse avoir une bien longue durée, et il serait possible que le roi, pour se venger de M. Thiers qui lui fait aujourd'hui la loi, se soumit à une épreuve dont l'insuccès porterait malheur à la réputation de M. Thiers.

On saura, dans la soirée, à quoi s'en tenir sur les questions qui, cet après-midi, ont préoccupé nos députés en vacance, et si la combinaison ci-dessus a été acceptée, il est probable que le *Moniteur* de demain l'apprendra à la France.

— Le *National* publiera demain le quatrième relevé des pétitions qui sont parvenues au comité radical de Paris. Le total de ce relevé est de 31,551 signatures; ajouté aux trois premières listes, il porte le chiffre des adhésions recensées jusqu'à ce jour à 101,275.

Sur 336 communes qui sont comprises dans le quatrième relevé, il en est 264 qui n'avaient pas pétitionné l'année dernière. On remarquera que le nombre des communes qui pétitionnent pour la première fois est très-considérable, et comme aucune de celles qui, l'année dernière, ont fait entendre des vœux de réforme, n'a renoncé cette année à revendiquer ses droits politiques, on peut logiquement en conclure que le chiffre des signatures recueillies, qui, en 1839, s'est élevé à plus de deux cent mille, s'élèvera au moins au double cette année. C'est un fort beau résultat, et qui promet beaucoup pour l'année prochaine.

— Le comité de la souscription-Cor menin vient d'adresser à tous les correspondants du comité-Laffite une circulaire par laquelle il les invite à s'associer de tous leurs efforts au témoignage de reconnaissance nationale qui doit être offert à l'illustre pamphlétaire. Nous ne doutons pas que cette invitation ne soit suivie de résultats très-satisfaisants. En attendant, nous dirons que déjà sept journaux de départements se sont empressés d'ouvrir leurs bureaux aux citoyens qui voudraient y apporter leur souscription. Ces journaux sont : le *Journal du Loiret*, le *Propagateur de l'Aube*, le *Patriote de la Meurthe*, l'*Echo du Nord*, le *National de l'Ouest*, le *Courrier d'Indre-et-Loire* et le *Progrès de l'Oise*.

— M. Latrade, dont les papiers avaient été saisis à Boulogne-sur-Mer, a été appelé aujourd'hui devant M. Zangiacomi, juge d'instruction. Examen fait de ces papiers, il a été reconnu qu'ils n'avaient rapport qu'à des affaires commerciales, et ils lui ont été rendus. De semblables tracasseries ne sont pas seulement ridicules quand elles ont pour résultat de faire perdre leur temps aux voyageurs, elles sont odieuses, et devraient apprendre au gouverne-

qui peut détourner le cours des fleuves peut aussi changer les événements? et certes ce ne serait pas l'industrie qui devrait faire oublier à l'homme ce qu'il savait autrefois : *se vaincre et se dominer lui-même*.

A l'exemple d'Hérodote, Hérodote allait lire son histoire de ville en ville. Un jour, dans son auditoire, un jeune homme en l'entendant fondit en larmes; ce jeune homme était Thucydide.

Si Hérodote a tracé l'unité du tableau de la Grèce, Thucydide nous l'a présentée dans ses dissensions intestines. Il a écrit l'histoire de la guerre du Péloponèse, qui fut une lutte entre le passé et l'avenir, entre l'intelligence et la force, entre l'aristocratie et la démocratie. Dans cette lutte, le génie de la race des Ioniens est représenté par la démocratie athénienne, et le génie des Doriens par l'aristocratie spartiate. Tout ce qui tient aux principes de l'aristocratie se joint à Sparte, tout ce qui arbore l'étendard de la démocratie vient s'unir aux Athéniens. Les esclaves, les îlots voulant profiter de ces discordes intestines pour rentrer dans la société, Athènes et Sparte se liguèrent pour les combattre. La Grèce, qui veut tout changer, n'ose cependant pas toucher à la question de l'esclavage; elle la laisse tout entière au christianisme.

Le génie des Doriens se montra essentiellement conservateur; il respecta les anciennes traditions; et, dans ce respect des choses établies, il fut aussi inflexible et aussi inexorable que la justice. Ainsi à Sparte, des esclaves ayant rendu de grands services à la patrie, on les couronna, puis on les fit disparaître.

Le génie des Ioniens se montra au contraire mobile. Tout y fut léger comme le caractère d'Alcibiade. Mytilène se révolta, on prononce une sentence de mort; un peuple entier doit pé-

Demosthènes. M. Quinet, en constatant cette différence, l'a expliquée ainsi.

Après la guerre médique, les Grecs, exaltés par leurs dangers et leur triomphe inespéré, portaient l'enthousiasme à son comble; ils avaient besoin d'être contenus; le sang-froid de leurs généraux pouvait seul les modérer, tandis qu'à l'époque de Demosthènes tout est changé. Les peuples sont las, abattus; Athènes et Sparte se sont consolées mutuellement. Les Grecs ne demandent qu'une chose : la paix, la paix; ils ont donc besoin d'être excités. Aussi Demosthènes lâche la bride à sa parole; tout ce qu'il a d'énergie et de force, il l'a fait qu'il le dépense; il faut qu'il se précipite avec elle dans l'avenir. Nos orateurs modernes ne sont pas ainsi; ils se contentent d'être l'expression de leur temps, et ne cherchent pas à le régir. Les meilleurs veulent être l'organe de tous; mais pas un ne songe plus à dominer et à conduire la société.

Thucydide a été continué par Xénophon. Lorsque la Grèce eut été épuisée par ses guerres intestines, ce qui restait encore chez elle de fort et de capable fut entraîné par Alexandre à la conquête de l'Inde. Dans l'époque qui suivit, la nationalité de la Grèce avait disparu; il n'y avait plus de grands peuples, mais seulement de grands citoyens. Aussi l'histoire de Plutarque n'est-elle qu'une histoire individuelle; ses héros sont des statues qui ont pour piédestal le tombeau de la patrie.

Pour résumer sur ces trois écrivains la pensée de M. Quinet, dont l'éloquence et la profondeur ont été vivement senties, nous dirons que les œuvres d'Hérodote furent une épopée, celles de Thucydide un drame, et celles de Plutarque une biographie.

ALEXANDRE CURTON.

ment à recevoir avec plus de défiance les rapports de la police.

— Le comité des anciens 221, qui sont convoqués pour ce soir à huit heures, chez M. Lemardelay, rue Richelieu, compte, dit-on, 185 adhésions écrites. Cela mérite confirmation.

— On se rappelle un article *variétés*, publié, il y a un mois, par le journal *l'Audience*, et intitulé : *La Guillo-tine à Constantinople*. Le *Journal de Smyrne* l'a reproduit, en s'étonnant avec raison qu'on osât ainsi mystifier les lecteurs français. Nous devons dire que *l'Audience* appartenait et appartient encore, si elle n'a pas disparu du nombre des vivants, à M. Dutacq, ex-gérant du *Siècle* et du *Figaro*, et propriétaire encore de la *Caricature* et des *Guêpes*, journal mensuel, rédigé par M. Karr avec l'agrément du château.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 26 FÉVRIER.

Aujourd'hui la rente a ouvert en baisse. On a fait à Torton 82 10 et 7 1/2; mais on n'a pas tardé à redemander à 82 12 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 15. La hausse a continué après l'ouverture, mais le mouvement n'a eu aucune importance, puisque la rente n'a pu dépasser le cours de 82 25. Au moment de la clôture, elle a même légèrement fléchi, et le dernier cours au parquet a été 82 20.

Après la clôture, le mouvement a paru vouloir se prononcer dans le sens de la hausse; on a demandé un moment à 82 25, mais quelques ventes ayant été faites pour le compte du parquet, la rente, à quatre heures, était à 82 23 1/2.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Nous continuons de citer les différents récits des journaux sur les négociations relatives à la formation du ministère :

LE COURRIER FRANÇAIS.

M. le duc de Broglie a fait les plus grands efforts, de concert avec M. Guizot, pour déterminer quelques membres du ministère, notamment M. Duchâtel et M. Villemain, à prendre place dans un nouveau cabinet. Toutes les instances ont été vaines. La plupart des hommes auxquels M. de Broglie s'adressait ne croyaient pas au succès de sa mission. D'autres étaient sans doute dans le secret de la cour, et comptaient sur la prochaine résurrection du ministère.

Le plan de la cour paraît être celui-ci : on veut lasser la patience et la curiosité du public, en essayant tour à tour toutes les combinaisons; M. Molé d'abord, M. de Broglie après M. Molé, M. Thiers après M. de Broglie. Puis, lorsque tout aura été épuisé en apparence, on rappellera les ministres du 12 mai, qui présenteront les fonds secrets, et qui continueront de diriger les affaires, s'ils obtiennent la majorité. De cette manière, on comprimerait un échec par un succès. Mais la cour oublie que, pour faire de ces choses-là, il faut avoir au moins un prétexte, et donner, comme Casimir Périer, le signal d'une autre expédition d'Anvers.

LA PRESSE.

Il y avait ce soir grande affluence chez M. le comte Molé. On y remarquait surtout un très-grand nombre de députés. La situation actuelle, les difficultés dont elle se complique y étaient l'objet de toutes les conversations. Les 221 parlaient de la réunion qu'ils devaient tenir demain. La plus parfaite harmonie paraît régner entre eux. Ils sont fermement décidés à arborer leur drapeau et à le défendre avec énergie.

Après deux visites inutiles, M. le duc de Broglie est enfin parvenu à voir M. le maréchal Soult et à l'entretenir du rôle qu'il lui destinait dans la combinaison ministérielle dont il s'était constitué le patron. M. le maréchal Soult a répété ce qu'il avait déjà dit l'année dernière, à savoir qu'il y avait, entre M. Thiers et lui, un abîme infranchissable, et qu'à aucun prix il ne consentirait à entrer dans un cabinet où M. Thiers aurait la principale influence. Le maréchal a même, dit-on, déduit en termes très-formels les motifs de son invincible répugnance.

Ce n'est pas là le seul échec qu'ait éprouvé M. de Broglie. La combinaison qu'il avait crue si facile, et dont il s'était porté médiateur officieux, ne lui a présenté que difficultés sur difficultés. Aussi, dégoûté par l'insuccès de ses tentatives, M. le duc de Broglie a-t-il résigné ce soir les pouvoirs dont S. M. l'avait chargé.

On croit que M. Thiers, qui n'est pas fâché de cet insuccès, sera appelé demain et qu'il aura toute latitude.

M. Thiers s'y attend tellement que, dès ce soir, ses amis faisaient circuler la liste de son cabinet. Dans cette combinaison, il prendrait pour lui la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères. Les autres départements seraient abandonnés à des hommes tout-à-fait secondaires qui n'entoureraient M. Thiers de leur obscurité officielle que pour mieux faire briller sa propre importance. Ainsi, on nomme M. Billault pour les travaux publics, M. de Rémusat pour le commerce, M. Dumont ou M. Vivien pour la justice, M. Cubières pour la guerre, M. Duperré pour la marine, M. Pelet (de la Lozère) pour les finances. M. Villemain serait, avec M. Duperré, le seul ministre du 12 mai amnistié et conservé par M. Thiers.

C'est une façon de 22 février affaibli. Mais peu importe à M. Thiers; ce qu'il veut, c'est pouvoir dire : *Le ministère, c'est moi*. Voyons si cette liste arrivera jusqu'au *Moniteur*. Il est permis d'en douter. Quelque désireux que soit M. Thiers de se poser en chef suprême d'un cabinet, peut-être écouterait-il les conseils d'une portion de ses amis, les plus éclairés à coup sûr, qui s'efforcent, dans son intérêt, de combattre ces bouffées d'ambition et de lui faire comprendre les avantages plus réels et plus solides qu'il trouverait dans une combinaison moins personnelle. Attendons le dénouement.

LE TEMPS.

Il paraît certain que M. Thiers sera appelé demain chez le roi. Plusieurs listes de ministères ont circulé aujourd'hui dans la salle des conférences, où les députés s'étaient réunis en assez grand nombre. Beaucoup de ces listes n'étaient que l'œuvre de certains députés, qui n'y attachaient d'ailleurs qu'une médiocre importance; mais la combinaison qui a fixé le plus l'attention était celle-ci :

MM. Thiers, affaires étrangères et présidence du conseil;
Cubières, guerre;
Dupin, justice;
Duchâtel, finances;
Vivien, travaux publics;
Billault, commerce;
Roussin, marine;
Rémusat, intérieur;
Pelet (de la Lozère), instruction publique.

La question des sucres reste irrésolue par le fait de la démission du ministère et des retards calculés qu'on apporte à son remplacement. Le *Constitutionnel* signale le tort que fait à l'industrie sucrière et à celle des chanvres et des lins l'inter-règne ministériel.

La chambre, dit-il, est saisie d'un projet de loi sur les sucres; selon qu'il sera admis ou rejeté, notre industrie sucrière sera supprimée ou maintenue. La solution est donc d'une extrême urgence; il faut que les intérêts compromis dans la question sachent le sort qui leur est réservé. Le mois de mars arrive; c'est l'époque des semailles. Doit-on cultiver la betterave, ou doit-on changer les cultures? Qui oserait, sur ce point, ouvrir un avis et en prendre la responsabilité? Après de qui les intéressés pourraient-ils se renseigner? Le ministère n'existe plus; la commission, qui elle-même a besoin d'être en rapport avec un cabinet sérieux, suspend nécessairement ses travaux. Qui sait si le successeur de M. Cunin-Gridaine ne retirera pas le projet présenté par ce ministre? En attendant, les intérêts sont profondément atteints, et, pour peu que l'inter-règne ministériel se prolonge, la blessure sera irréparable.

L'embarras est le même pour la question des lins et des chanvres. M. Cunin-Gridaine s'était à peu près décidé, au mépris de ses précédentes promesses, à sacrifier notre industrie à l'industrie étrangère. Il se leurrerait de l'espoir d'un traité de commerce avec l'Angleterre, et il immolait à cette utopie les intérêts des producteurs français. Qui sait si son successeur partagera ses idées et sa confiance, et s'il ne voudra pas tenir compte des doléances de notre agriculture? Mais, en attendant, quel parti prendre? Voici encore l'heure des semailles, et les cultivateurs de lin et de chanvre devraient au moins savoir à quoi s'en tenir.

Un journal ministériel et qui se prétend conservateur, le *Courrier du Havre*, publie ce qui suit :

Un personnage auguste ne s'est point mépris sur la véritable portée d'un vote que l'opposition voudrait faire envisager comme une leçon utile et profitable à ce qu'elle s'obstine à appeler le parti du château. Dans la soirée même du 20 février, le personnage éminent auquel nous faisons allusion, qui, bien que douloureusement affecté de l'outrage indirect qu'il venait de recevoir, avait conservé sa sérénité habituelle, a laissé tomber, au milieu d'un cercle de pairs et de députés, ces paroles remarquables, dignes d'un petit-fils de Louis XIV : « Messieurs, je ne suis ni un sot ni un hypocrite; je comprends fort bien que ce n'est point le ministère, mais la royauté elle-même qui a été mise en cause dans ces débats. Aussi, j'y aviserai... »

Nous n'aurions pas fait attention à cette anecdote sans les violences récentes du *Journal des Débats*.

On lit dans le *Patriote de l'Ain* :

Nous recevons aujourd'hui, 21 février, le chiffre des signatures de la réforme Laflitte, de la commune de Saint-Martin-du-Frêne, et nous remarquons que, sur une population de 950 âmes, elle fournit quatre-vingt-une signatures, toutes sorties des rangs de la garde nationale, des pompiers, des censeillers communaux, des plus imposés de ce village.

Nous voyons encore dans cette liste remarquable cinq conseillers municipaux, et tous MM. les officiers des pompiers et les officiers de la garde nationale.

Faits Divers.

Le condamné Lober paraît bien décidé à ne pas se pourvoir en cassation. Hier matin, il disait à un de ses gardiens : « Pourquoi voulez-vous que je fasse perdre leur temps aux juges et aux avocats? Si je savais ma tête, ce serait pour aller au bagne, et ça ne me va pas : je le connais, et la mort me déplaît moins; il vaut mieux en finir tout de suite et bien déjeuner, car j'ai faim. » En effet, Lober a déjeuné de fort bon appétit, et s'est ensuite endormi d'un profond sommeil.

Extérieur.

SUISSE. — SCHAFFHOUSE. — D'après des bruits auxquels on se refusait d'abord de croire, mais qui se confirment maintenant, il circule dans ce canton des pétitions converties de plusieurs centaines de signatures dans lesquelles on demande la séparation de la Suisse et l'incorporation absolue et sans conditions au grand-duché de Baden, afin de pouvoir jouir des avantages réels ou prétendus que présente l'union des douanes allemandes.

On dit que M. de Meyenbourg et ses amis de la ville travaillent de toutes leurs forces contre ces pétitions. Cette tentative de défection ne manquera pas d'exciter en Suisse un cri unanime de réprobation, et certes cette indignation sera méritée, car nous ne sachions pas que la confédération ait manqué à aucune de ses obligations envers le canton de Schaffhouse. Considérée d'un peu près, la velléité séparatiste des Schaffhousois n'est autre chose qu'une conséquence de la doctrine que la confédération forme une alliance d'états souverains et indépendants qui peuvent se jeter à droite ou à gauche selon leur plaisir, tandis qu'en reconnaissant que, nonobstant sa division en cantons, la Suisse forme une nation, on arrive à des résultats différents, seuls en harmonie avec l'intégrité de la commune patrie.

PRUSSE. — BERLIN, 20 février. — Les dernières nouvelles que notre cabinet a reçues de Londres sont de la plus haute importance; elles annoncent que M. Brunow a arrêté avec lord Palmerston les bases préliminaires d'un projet de pacification en Orient, et que l'envoyé de l'empereur Nicolas, loin d'avoir échoué dans sa mission, comme on l'annonçait généralement, a obtenu un succès au delà de ses espérances, s'il faut en juger par les promesses du cabinet anglais. Comme il est question de former à Londres un congrès auquel prendront part les plénipotentiaires de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, et même de la Porte (le mandataire du sultan doit avoir déjà quitté Constantinople), et auquel la France sera invitée à prendre part, le baron de Bulow, notre ambassadeur à Londres, qui, pour raison de santé, se trouvait depuis si long-temps absent de son poste, a reçu l'ordre d'aller immédiatement reprendre ses fonctions près du cabinet de Saint-James, où le plan de pacification établi provisoirement par la Grande-Bretagne et la Russie sera soumis à l'adhésion des autres grandes puissances et de la Porte elle-même.

Quoique le plus grand mystère règne sur les conditions réciproques de la nouvelle quadruple alliance, je puis vous assurer que le projet en question n'est nullement favorable à Mehemet-Ali que l'Angleterre, plus que toute autre puissance, veut écraser. M. de Bulow est parti hier dans ce but, muni d'instructions analogues à celles de MM. de Brunow et de Neumann.

Variétés.

LE MALHEUR D'AVOIR UNE DOT.

SIMPLE HISTOIRE.

Ce fut à cette époque si profondément gravée dans son âme qu'arriva de Paris le fils d'un industriel fameux, le brillant Saint-Hubert, fort beau cavalier, d'une mise irréprochable, tout-à-fait épris de sa personne et très-jaloux de faire vite et bien son chemin dans le monde. Ce nouveau personnage possédait un esprit calculateur, une morale facile, un goût prononcé pour l'extrême confortable. Il ne croyait que très-imparfaitement à la vertu, mais professait un immense respect pour tout ce qui touchait au bonheur matériel, à l'aristocratie de l'or. Du reste, grand tireur, maniant l'épée comme Losès, et coupant très-dextrement une balle sur la lame d'un couteau. Il arrivait porteur d'une lettre confidentielle pour M. de Vazelle. Sa mission avouée était d'arranger à l'amiable certaines spéculations où le père d'Eveline avait engagé la plus grande partie de sa fortune; mais l'amante d'Arthur, avec ce tact infini qui caractérise les femmes, entrevit de suite le but secret du voyage. Elle avait trop le droit d'en redouter l'issue, pour se méprendre sur le véritable motif qui l'avait fait entreprendre.

Saint-Hubert fut bientôt admis dans la famille de Vazelle comme le fils de la maison; chaque jour son couvert était mis près de celui d'Eveline, et chaque jour aussi la pauvre enfant devenait plus triste et plus rêveuse. Saint-Hubert ne s'en apercevait pas; il possédait si bien la faculté de se suffire à lui-même, que d'abord il attachait fort peu d'importance à la muette froideur de Mlle de Vazelle. Il mit sur le compte de l'étonnement ce que tout autre eût pris pour l'effet de l'éloignement et de la crainte. D'ailleurs, nulle demande directe ne lui donnait encore de titre réel à la bienveillance d'Eveline, et son intention n'était nullement de *flirter le parfait amour*. Il méprisait souverainement trois espèces d'individus, les poètes, les amoureux et les hommes sans fortune; s'il eût été législateur, il les eût assurément bannis de sa république.

Il écrivait, au reste, à l'un de ses confidentiels intimes, qu'il venait chercher une dot en province, parce que les femmes de Paris avaient plus de grâces légères que de solides lingots; qu'avec ses goûts il lui fallait nécessairement une grande fortune, et qu'au total la vie n'étant qu'une série de spéculations plus ou moins bien dirigées, le mariage devait être la plus grande et la plus profitable de toutes. Dans un *post-scriptum*, il lui donnait mission de s'informer de la jeune Anglaise qu'il s'était vu contraint d'abandonner parce que son père avait en la sottise de n'avoir que mille guinées de revenus. Assurément il l'adorait, mais son culte n'allait pas jusqu'à préférer une chaumière à un palais.

Ces principes, il ne les professait pas hautement, bien que l'hypocrisie ne fût pas son défaut; il savait seulement les adoucir avec tout l'art imaginable, afin de se faire passer pour un aimable fou, pour un type d'audace, de verve et d'originalité.

Arthur et lui se rencontraient fréquemment dans le monde, et jamais les formes élégantes de la politesse ne cachèrent aux yeux de tous une antipathie plus profonde; l'un représentait l'esprit, l'autre était le champion de la matière; il y avait entre eux toute la distance qui nous sépare du ciel.

Cependant Eveline, instruite par sa mère des honorables intentions de M. de Saint-Hubert, avait cru devoir demander un délai de quelques jours. Elle, ordinairement si douce et si résignée, s'était sentie le courage de résister un moment à ceux qu'elle redoutait le plus, tant le sacrifice qu'on exigeait de son obéissance était douloureux à son cœur. Saint-Hubert, devenu plus pressant pour obéir aux bien-séances et jouer enfin son rôle de prétendu, n'obtenait de sa bouche que les plus froides paroles, les sourires les plus contrainsts.

Son orgueil s'émut d'abord de tant de dédains accumulés; puis, sa cupidité s'éveillant, il résolut de remonter aux sources d'une conduite qui menaçait de compromettre la plus belle des affaires entreprises par son ambition.

Il jeta les yeux autour de lui, mais nul indice ne vint éclairer sa marche et diriger ses recherches. Arthur, encore sans état, toujours sans fortune, et soupçonnant les projets de la famille de Vazelle, renfermait plus que jamais les trésors de son amour. Eveline, soumise et résignée, voyant que l'heure de l'irrésolution allait s'évanouir pour elle, essayait de voiler ses regards afin que leur flamme ne s'égarât point jusqu'à l'objet de ses pensées. Saint-Hubert hésitait donc et rugissait tout bas de colère, quand un rayon de lumière fatal vint lui montrer l'obstacle qu'il voulait briser.

L'hiver avait fui, le printemps retrouvait sa couronne; la société se réunissait pour la dernière fois de l'année chez l'un des premiers fonctionnaires de la ville. Un groupe assez nombreux méditait du prochain dans un boudoir attendant au salon de réception. Non loin de là, Saint-Hubert, étendu sur un sofa, semblait méditer profondément.

— Voyez, dit tout-à-coup un des interlocuteurs en l'apercevant dans sa solitude, le menu gibier des galants peut prendre ses ébats; voici le lion qui dort.

Saint-Hubert se levait nonchalamment pour répondre, lorsqu'une longue personne, d'une coquetterie surannée, maigre, sèche et noire, s'écria d'une voix richement harmonieuse :

— Allons donc, chevalier, votre cachet perd chaque jour son empreinte! Vous qualifiez fort mal, je vous jure, notre élégant et jeune ami.

Et cette réflexion fut accompagnée d'un sourire tout-à-fait équivoque.

Le dandy parisien la salua d'un regard parfaitement insolent.

— Non, mon cher Saint-Hubert, reprit la dame sans se déconcerter, vous n'êtes pas un lion; mais, j'en conviens, vous êtes un aigle, et, prenez-y bien garde, je connais un beau cygne qui ne craint pas de se placer entre vos royales griffes et certaine timide colombe...

Saint-Hubert tressaillit, et, d'un seul bond, arriva jusqu'à l'oracle dont l'ironie énigmatique venait d'évoquer sa curiosité la plus ardente.

— De grâce, expliquez-vous, lui dit-il avec une véhémence extrême; j'ai besoin de voir et de savoir. Faites-moi connaître la vérité; je vous devrai plus que la vie.

Et son œil devenait aussi caressant qu'il avait été méprisant et dur.

La beauté de l'autre siècle essaya de rougir de joie, et, posant un doigt sur sa bouche, entraîna Saint-Hubert dans un autre appartement.

Or, quelle était cette officieuse personne? Une femme que la jalousie faisait mourir, qui vivait de scandale, et dont les plus douces joies se composaient des larmes d'autrui. Odieux fléau des familles, tout le monde la redoutait; beaucoup de gens lui faisaient la cour, et les plus indépendants avaient au moins l'adresse de ménager son orgueil. Par malheur, Eveline s'était fait une loi de l'éviter; Arthur avait cent fois dédaigné sa méchanceté venimeuse, et dès lors sa haine ne connut plus de bornes.

C'était la dame aux citations classiques; celle qui, pendant la promenade en bateau, avait, par une allusion cruelle, provoqué la sensibilité d'une pauvre jeune fille, afin de lui mieux ravir son secret.

Ainsi le ciel mit le poison près du baume, et permit au serpent de vivre parmi les fleurs !

Quand il rentra dans le salon, Saint-Hubert avait toute l'apparence du calme et du sang-froid. C'était un homme de bon goût. Il détestait le bruit et savait exercer sur lui-même un empire absolu. Décidément il avait le génie des grandes affaires : cœur de bronze et masque impassible témoignaient assez de sa vocation. Jamais on ne le vit plus aimable. Il parlait de toutes choses, faisait étinceler les vives saillies, les observations délicates et fines, et cependant son œil infatigable suivait, avec une secrète anxiété, les moindres mouvements d'Arthur. Enfin il le vit s'approcher d'Eveline, et, dans la seule contrainte de leur sourire, surprit assez d'amour pour anéantir toutes ses espérances.

— Allons, murmura-t-il, la spéculation se complique. Il faut mettre un enjeu de plus. Jetons donc ma vie dans la balance ; aussi bien celui qui recule en affaires ne sera jamais ni puissant ni riche.

Le soir même, Arthur reçut une de ces provocations silencieuses que l'honneur comprend instinctivement, et qui se lavent avec le sang des hommes. Le rendez-vous était pour le lendemain à la pointe du jour. Derzilly se retira pour régler quelques affaires et préparer ses armes.

Son premier mouvement, quand il rentra dans son appartement, fut de saisir sa bonne et fidèle épée. Elle était suspendue au-dessous du portrait de son père, et non loin de sa petite bi-

bliothèque. Chez lui toutes les illustrations se touchaient ; les gloires du champ de bataille semblaient, pour protéger le repos du génie, faire sentinelle près des maîtres de la pensée. C'était comme un touchant appel aux idées de paix et de civilisation. Arthur fit légèrement ployer le fer, et, l'abandonnant aussitôt, s'approcha d'une boîte où dormaient ses pistolets de combat. En la prenant, quelques feuilles de roses tombèrent à ses pieds. C'étaient les mêmes que le cygne favori d'Eveline avait fait tomber en secouant ses ailes.

— Ah ! dit-il, quand le cygne chante, il est bien près de sa mort ; serait-ce un présage ?

Arthur rêva quelques instants ; puis, s'asseyant sur son bureau, il écrivit deux ou trois strophes en langue espagnole. En voici la traduction :

« Quelle que soit l'épine attachée à la rose, le parfum en est doux au cœur ; j'ai vu l'aigle se perdre dans les nues que dorait la gloire, mais je lui préfère le cygne, ce riant messager d'amour. »

« Son éclatante blancheur éblouit doucement mes yeux. Je veux déposer ma pensée sur ses ailes pour qu'elle arrive plus pure à l'âme de ma fiancée. Ah ! si tu peux me rapporter une larme de ses yeux, un parfum de son souvenir, pars bien vite, et reviens plus vite encore, beau cygne, riant messager d'amour. »

(La suite à un prochain numéro.)

Il paraîtra dans notre prochain numéro, sous le titre d'HYGIÈNE, AFFECTIONS DE POITRINE, un article puisé dans la *Gazette de Santé*, ce journal, rédigé par les savants médecins de la capitale, attribue aux pectoraux de NAFÉ D'ARABIE des propriétés remarquables pour guérir les affections catarrhales et pulmonaires.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 29 février sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER.

Trois pour cent	82 20
Quatre pour cent	105 80
Cinq pour cent	115 35
Actions de la banque	3145

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 4.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n^o 31, d'un immeuble situé à Vaise.

Mardi 11 mars 1840, à onze heures du matin, en la salle des criées des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, et par le ministère de M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n^o 4, il sera procédé à la vente aux enchères : 1^o d'une maison neuve, située à Vaise, route du Bourbonnais, n^o 30, composée de caves voûtées, rez-de-chaussées, trois étages et greniers au-dessus, du revenu annuel de 1,600 francs ; 2^o d'un emplacement de terrain à bâtir contigu à ladite maison, contenant environ 500 mètres carrés. Ces immeubles joignent le ruisseau d'Ecully, dont les eaux pourraient être utilisées pour diverses industries. Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 25,000 francs.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Chazal, dépositaires de titres, des baux et du plan.

Le même notaire est chargé du placement de divers capitaux, de vendre une belle propriété à Sainte-Foy, lieu de Fontanière, réunissant l'utile à l'agréable, et une autre dans la même commune, hors le village, d'un revenu d'environ 1,000 f., pouvant offrir à un rentier un placement et un petit logement, et une autre à Charly, du prix de 13,000 fr. (1648)

(1654) A VENDRE

Une propriété de grand rapport, aux bords du Rhône, entre Ampuis et Condrieu, composée de :

1^o Une maison de maître, avec de grandes caves voûtées, vastes celliers, hangars, eaux de source très-fraîches et intarissables ;

2^o Un autre corps de bâtiment séparé de la maison de maître, composé de logement du fermier, vastes écuries, grenier, fenil et cellier avec cuve, pressoirs, vases vinaïres et ustensiles d'agriculture ;

3^o 90 ares de jardin des plus printaniers, avec treillage de chasselas et quantité d'arbres à fruits des meilleures espèces ;

4^o 1 hectare 62 ares de vigne Côte-Rôtie de première classe ;

5^o Saulée et plantation d'acacias dont les coupes suffisent pour entretenir les vignes.

Le tout clos.

6^o 2 hectares d'excellent taillis en coupes réglées. S'adresser, à Lyon, à M^e Rosier, notaire, rue Saint-Côme, n^o 4.

(1645) ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE.

Très-beau domaine sur la commune de Ruffey, canton d'Audeux, arrondissement de Besançon (Doubs), contenant :

En bois 112 hectares 64 ares.

En terres 64 80

En prés 18 33

Contenance totale . . . 195 77

ANNONCES DIVERSES.

(8027) A VENDRE

Un Café-Restaurant, situé en la commune d'Oullins, à demi-lieue des portes de la ville de Lyon.

Cet établissement se compose de deux corps de bâtiment, dont l'un est situé sur la grande route et l'autre sur la place. Ces deux bâtiments sont séparés par une salle d'ombrage.

Les omnibus font le trajet toutes les vingt minutes, ce qui donne à cet établissement le plus grand avantage. On donnera facilité pour le paiement avec garantie.

S'adresser, à Oullins, chez M. Artaud, café du Jardin.

(8398) A VENDRE.—Un fonds de BOULANGERIE très-achalandé, situé rue Sainte-Claire, près la place Saint-Michel, 3.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2.

(8092) On désire trouver UN JEUNE HOMME pour apprenti dans la mercerie et la bonneterie.

S'adresser à MM. Joyard et Fromond, rue Tupin, 35.

Reconnaître l'em-
preinte de mon cachet
sur le bouchon et sur
la bouteille.

SIROP
DE
JOHNSON
BREVETÉ

Depot dans toutes les Villes.
PAR ORDONNANCE ROYALE 5065.

SIROP DE JOHNSON
BREVETÉ.
PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N^o 1, A PARIS.

Les effets de ce Sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPSIES.

Ce Sirop ne se de-
bite qu'en bouteille
revêtue de cette étiquette signée.

Johnson

Eaux minérales
naturelles
et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS,
Annoncés dans les journaux.

DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé.
Bains de vapeur
à domicile.

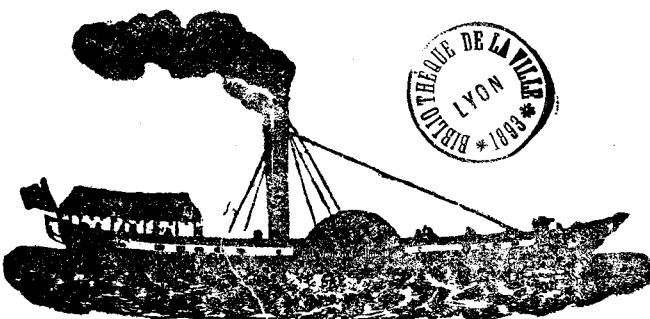
(8397) A VENDRE. — Un magasin de NOUVEAUTÉS avec les marchandises et agencements qui en dépendent, situé à Lyon, rue de l'Hôpital, 21.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2.

(415) GAZ DE TURIN.

MM. les porteurs de promesses d'actions, qui n'auraient pas satisfait au versement intégral de 600 fr., montant de l'action, sont invités à les compléter au plus tôt chez MM. Jean Bontoux et Co, n^o 19, port Saint-Clair, sous peine d'être exclu de leur droit de présentation à l'assemblée générale convoquée à Turin pour le 15 mars prochain.

Ils sont, en outre, prévenus qu'ils pourront dès ce jour déposer chez les susdits banquiers, et contre récépissés, leurs titres provisoires libérés qui devront être échangés à Turin contre les titres définitifs au porteur.



BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN N^o 2

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Dimanche 1^{er} mars, à six heures du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces superbes bateaux, dont les machines sont à basse pression, se recommandent par la supériorité de leur marche, l'élégance et la commodité de leurs emménagements. (301)

MAISON DE SANTÉ DES BAINS ROMAINS,

A SAINT-JUST (LYON), RUE DES FARGES, N^{os} 17 ET 29.

Cet établissement, le plus ancien de tous ceux qui existent à Lyon, est dirigé par M. et M^{me} Bonnet, qui en sont les propriétaires. Il se compose de vastes bâtiments parfaitement appropriés à leur destination, entourés de cours et jardins. Il est situé dans une position magnifique, sur le beau coteau de Saint-Just.

Cette maison de santé, destinée jusqu'à présent aux maladies mentales de l'un et l'autre sexe, est aujourd'hui exclusivement consacrée aux femmes aliénées, âgées et infirmes.

Les malades sont soignées par des sœurs hospitalières, sous la direction de M^{me} Bonnet.

Elles sont divisées en trois classes parfaitement distinctes, et placées dans l'une ou l'autre, selon le désir des parents qui ont aussi la liberté de choisir le médecin qui doit diriger le traitement.

Le médecin consultant est M. le docteur Bottex, inspecteur des maisons d'aliénés du département. (8040)

(10043) ON DEMANDE A EMPRUNTER une somme de 8 ou 10,000 fr., pour augmenter et faire fructifier un établissement industriel en cette ville. La personne qui verserait ce capital pourrait être employée, si elle le désire, à tenir la comptabilité dudit établissement.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. BRIOT aîné, arbitre de commerce, rue de l'Arbre-Sec, n^o 34, qui est également chargé de la vente de plusieurs maisons de campagne à Ecully, Collonge et Saint-Cyr au Mont-d'Or.

DRAGEES
DE
CUBÉBINE

DE LABELONIE, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte : 3 f. — Pharmaciens dépositaires : MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins, à Lyon ; Ayot, successeur de M. Voituret, à Villefranche ; Michel, à Tarare ; Briant, à Saint-Symphorien-sur-Coise ; Béraud, à Bourg ; Lacroix, à Mâcon ; Langeron, à Chalon-sur-Saône ; Ginot, à Louhans ; Chervette et Mercier, à Roanne ; Garnier-Martin et Chermesson, à Saint-Etienne ; Champ, à Rived-Gier ; Rouvière, à Vienne ; Bouteille, Grande-Rue, à Grenoble ; Reboulet, à Valence ; Victor Vidal, à Romans ; à l'hospice, à Tournon, tous pharmaciens. (123—4224)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n^o 11.

Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

EAU DE DÉSIRABODE,

Chirurgien-dentiste du Roi, dont le puissant effet est depuis très-long-temps reconnu supérieur à tout pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, et arrêter la carie sans altérer l'émail. — Prix du flacon : 2 et 3 fr. — Durée : 1 et 2 ans. — On délivre des prospectus aux dépôts, à Lyon, chez MM. Petit, rue Saint-Marcel, 39, et Imbert, rue Saint-Dominique, 10. (125—4231)

LOOCH SOLIDE DE GALLOT, PHARMACIEN,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS.

Pâte supérieure aux autres pectoraux pour guérir les rhumes, catarrhes, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à la pharmacie des Célestins, à Lyon. (124—4230)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.